

Déconfinement : ce qui change à Chaville à partir du 9 juin 2021

La 3e étape du déconfinement entre en vigueur à compter du mercredi 9 juin 2021. Consultez les infos pratiques et les changements dans votre vie quotidienne. Attention, ces étapes pourront être modulées localement si le taux d'incidence est trop élevé et selon les modalités et décrets d'application de la Préfecture des Hauts-de-Seine.

Mis en ligne le 09 juin 2021



L'abus d'alcool est dangereux pour la santé. À consommer avec modération.

Commerces, restaurants et marché

- > Commerces, marchés couverts : 4 m² par client et masque toujours obligatoire dès 11 ans
- > Terrasses extérieures : 100 % de la capacité, tables de 6 maximum
- > Réouverture des cafés restaurants en intérieur : jauge de 50 %, tables de 6 personnes maximum
- > Commerces ouverts dans le respect des horaires du couvre-feu : à compter de 23h, pas d'accueil du public, à l'exception de certains commerces comme les pharmacies ou les stations service
- > Privilégiez le paiement sans contact

Déplacements

- > Couvre-feu décalé à 23h
- > Attestation dérogatoire de déplacement à présenter de 23h à 6h 
- > Réouverture des flux de voyageurs entre la France et les pays étrangers selon des modalités qui varient en fonction de la situation sanitaire des pays tiers et de la vaccination des voyageurs

Espace public

- > Rassemblements de + 10 personnes interdits dans l'espace public, sauf visites guidées

[Plus d'infos sur le site de la préfecture des Hauts-de-Seine](#) ➔

Cinéma de l'Atrium

- > Jauge de la salle Robert Hossein : 65 % jusqu'au 30 juin
- > Spectateurs espacés de 2 sièges
- > Port du masque obligatoire pendant la projection
- > Mise à disposition de gel hydroalcoolique



[Consultez le programme cinéma](#)

Culture et loisirs

- > Conservatoire : activités en présentiel et danse pour les majeurs en plus, sans contact et jauge à 35 %
- > Salles d'activités de loisirs et ludothèque : tout public statique, sans contact et jauge de 65%
- > Loisirs intérieurs : jauge de 50 %
- > Musées : 4 m² par visiteur et visites guidées limitées à 10 personnes maximum
- > Festivals de plein air assis : jauge de 65 % jusqu'à 5 000 personnes; pass sanitaire au-delà de 1 000 personnes

Pratique sportive

- > Réouverture des salles de sport et des piscines
- > Spectateurs : 65% de l'effectif, jusqu'à 5 000 personnes; pass sanitaire au-delà de 1000 personnes
- > Praticants en extérieur ou à l'intérieur : publics non prioritaires jusqu'à 50 % de l'effectif
- > Activités sportives extérieures : reprise des activités avec contact
- > Activités sportives intérieures : tous les publics jusqu'à 50 % et activités sans contact
- > Danse : reprise pour les majeurs, sans contact, 35% de l'effectif
- > Activités sportives de plein air : 25 personnes, reprise des sports avec contact
- > Compétitions sportives de plein air : pour les pratiquants amateurs 500 personnes

Travail

- > Le télétravail est assoupli

Vie quotidienne

- > Lieux de culte, mariages ou pacs (cérémonies) : 1 emplacement sur 2
- > Cérémonies funéraires : 75 personnes

Les étapes du déconfinement



Ces mesures nationales pourront être tempérées par des « freins d'urgence » dans les territoires où le virus circulerait trop.



RETOUR À LA LISTE





VILLE DE CHAVILLE

1456 AVENUE ROGER SALENGRO
92370 CHAVILLE

☎ 01 41 15 40 00

🕒 Horaires

08h30 > 12h30 / 13h30 > 17h30

Fermeture le mardi matin

Vendredi fermeture à 16h30

Samedi 9h > 12h

@ CONTACTEZ-NOUS